

Juge affaire familiale

Par Loulou68, le 07/10/2019 à 19:48

Bonjour je suis passé devant le juge le 1 octobre qui ma donner autorité parentale exclusive sauf que ces valable que 6 mois a moins de retrouver le père de mon enfant sauf quil a quitter la france et je sais pas comment lui notifier le nouveau jugement quel sont mes recours pour que le jugement sois définitif ??? Bonne journée

Par Calou0, le 08/10/2019 à 19:09

Bonjour,

Si vous ne savez pas où se trouve le père de votre enfant, il faut faire signifier le jugement à la dernière adresse connue.

Bien cordialement,

Me LAPORTE